



CHALLENGE RALLYE 2023

Article 1

La Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur organise en 2023 les challenges suivants :

- Rallye « Pilotes »
- Rallye « Copilotes »

Ces challenges se disputent **UNIQUEMENT** sur les épreuves de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur et sont réservés aux licenciés des AS de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur.

Article 2 PARTICIPATION CHALLENGE RALLYE

Les licenciés, désirant participer au Challenge, doivent retourner à la Ligue du Sport Automobile le bulletin d'inscription dûment rempli et signé, par mail au secrétariat de la Ligue.

Formulaire d'inscription disponible sur le site crsapaca.fr.

Il est fortement recommandé de s'inscrire au moment de la prise de licence ou lors de l'envoi de la première COURSE parcouru.

Pour l'enregistrement des résultats et points, les licenciés devront faire parvenir à la Ligue un mail avec pour précision : l'épreuve courue, numéro licence, numéro de Course et résultat, dans un délai maximum de 15 jours suivant l'épreuve.

Le secrétariat de la Ligue prendra en compte les résultats reçus, de chaque licencié inscrit, après réception des Rapports de Clôture des épreuves transmis par les organisateurs (délais 15 jours).

Tout licencié faisant l'objet d'une mesure disciplinaire F.F.S.A. ou de Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur sera exclu des challenges.



Article 3 ATTRIBUTION DES POINTS CHALLENGE RALLYE

L'attribution des points se fera en fonction des classements et du nombre de partants de chaque épreuve.

Attribution des points :

Pilote figurant sur la liste des autorisés à prendre le départ 2 points

Pilote figurant sur le classement final 3 points

Classement Général

1^{er} 6 points

2^{ème} 4 points

3^{ème} 2 points

Classement par Groupe

1^{er} 3 points

2^{ème} 2 points

3^{ème} 1 points

Classement par Classe

	1 partant	2 à 5 partants	6 à 9 partants	Plus de 10 partants
1 ^{er}	8	12	14	16
2 ^{ème}		10	12	14
3 ^{ème}		8	10	12
4 ^{ème}			8	10
5 ^{ème}				8

Ces points sont cumulables

Les coefficients suivants sont appliqués :

Rallye Inter, Champ. de France, Coupe de France coeff. 4 : coefficient 3

Rallyes Nationaux : coefficient 2

Rallyes Régionaux : coefficient 1

***EN CAS DE NOUVEAU DEPART APRES ABANDON (NON AUTORISE EN REGIONAL)**

Les équipages réintégrant le rallye pourront prétendre à l'attribution de points, points départ et arrivée (5) avec 50% des points groupe et classe.

Article 4 CLASSEMENT

Pour le classement final de chaque challenge, tous les résultats transmis selon le règlement sont retenus.

Les pilotes ayant obtenu le maximum de points dans leur challenge seront déclarés vainqueurs.

Les ex aequo des challenges seront départagés, par le plus grand nombre de participations, si nécessaire par le nombre de victoire de classe et/ou si nécessaires aux meilleurs résultats scratch.

Les classements provisoires et définitifs sont diffusés sur le site de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur : www.crsapaca.fr

Les participants à ces Challenges sont responsables de leur classement, et ils sont tenus de faire parvenir, dans un délai de **15 jours après chaque diffusion**, leurs remarques par mail auprès de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur.

Les classements deviennent définitifs :

1^{er} semestre - le 15 Juillet 2023

Pour l'Année - le 15 Janvier 2024.

**Article 5 PRIX**

Seront ressorti du classement général la première Pilote Féminine et l'Espoir Pilote -25 ans. (né après le 31/12/1998)

Les prix suivants seront distribués :

-	PILOTES	COPILOTES	ESPOIRS	FEMININ
1er	1320	660	550	550
2ème	990	500		
3ème	770	390		
4ème	550	280		
5ème	330	170		
6ème	110	110		

TOUT CHALLENGE CONFONDU

Les ASA sont tenues de faire parvenir à la Ligue le plus rapidement par mail, la grille des partants, statistiques de départ trier par groupe et classe, le « document » rapport de clôture avec les codes ASA et numéros de licences, un classement scratch final par groupe et classe pour mettre à jour les classements.

Les licenciés absents lors de la remise des prix perdront le bénéfice de leurs gains.

Lors de l'organisation de la Remise des Prix, toute inscription et réservation au repas sera dû à la Ligue.
Seules les annulations de repas annoncées 8 jours avant la date de la Remise seront remboursées.

Article 6

Tous les cas non prévus au présent règlement seront examinés par la Commissions RALLYE et soumis au Comité Directeur de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur.